

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 16 novembre 2023

**Présents** | M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**POINT N°13 – PERSONNEL – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ACHATS TITRES DE RESTAURANT DE LA VILLE ET DU CCAS**

Monsieur PAVILLON expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant qu'il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commande qui rassemble la ville et le CCAS afin de trouver un prestataire unique,

Considérant que la ville des Ponts-de-Cé se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché "Fourniture de titres restaurant et prestations associées" pour la période 2024-2028,

Considérant que la Ville constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation,

Considérant que, en tant que coordonnateur du groupement ayant la qualité du pouvoir adjudicateur, Le Maire de la ville des Ponts-de-Cé adhèrera, signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement,

Le Conseil d'administration est invité à :

- Décider de créer le groupement de commandes pour le contrat "Fourniture de titres restaurant et prestations associées" pour la période 2024-2028,
- Décider d'adhérer au groupement de commandes avec la Ville des Ponts-de-Cé, pour le contrat groupe "Fourniture de titres restaurant et prestations associées" pour la période 2024-2028.
- Accepter de désigner la ville des Ponts-de-Cé coordonnateur du groupe de commandes,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

